

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, Lille et les départements. — Trois mois, 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 15 fr.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ÉTRANGERS : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Nationale, 78, et à la Librairie Waisseau, rue Saint-Jacques, 25. — A PARIS, à l'épicerie Éclair, place de la Bourse, 8. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 45, rue de la Madeleine. — A MOSCOW, chez M. Hérault, rue de la Saïed. — En vente à Paris : aux Bureaux de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

Ce Numéro

Comprendant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

CHRONIQUE MÉDICALE

HYGIÈNE DENTAIRE

On s'accorde généralement à voir, dans l'intégrité des dents dans leur régularité et leur excellente formation des signes d'une bonne santé générale; il est certain du moins que d'une parfaite dentition dépend le fonctionnement normal des voies digestives; une bonne mastication est le commencement d'une bonne digestion. Le principal rôle des dents est donc de diviser et de triturer les aliments. Sans doute, si on se place au point de vue esthétique, elles sont un ornement précieux et, sans elles, il ne saurait y avoir de vraie beauté, mais leur utilité apparaît surtout dans les services qu'elle nous rendent comme appareil masticateur. Il est par conséquent absolument nécessaire de veiller à leur conservation en leur donnant des soins hygiéniques indispensables. Ces soins sont de tous les jours et ils doivent être appliqués avec une parfaite régularité matin et soir.

Les dents qu'on ne soigne pas se couvrent à la surface d'une matière calcaire excessivement dure et qui s'accumule dans les interstices et autour de la couronne; il arrive parfois que la croûte jaunâtre formée est tellement épaisse qu'elle décolle la gencive. Cette substance calcaire est formée par les sels que contiennent la salive et le mucus buccal et qui, dans certaines circonstances, se précipitent et se déposent sur les dents. Celles-ci ne sont nullement gênées par la présence de ce tartre dentaire et jamais on n'a vu une carie ou une nécrose être provoquée par ces dépôts. Mais il n'en est pas de même de la gencive qui se décolle, s'irrite et s'enflamme; certaines périoplasmes alvéolaires n'ont pas d'autres causes que l'accumulation du tartre autour de la dent. Il est donc nécessaire de l'enlever au fur et à mesure de sa formation et, à cet effet, la brosse à dents suffit.

La bouche est un milieu très favorable au développement d'une foule de microbes; elle sert de porte d'entrée aux agents qui engendrent la plupart des maladies; nous devons donc veiller à ce que la cavité buccale soit dans un état de propreté et d'asepsie parfaites. Le lavage fréquent des dents en faisant disparaître les conditions nécessaires au développement et à la reproduction de ces microbes pathogènes, seront une garantie non seulement contre les affections locales mais encore contre celles du pharynx, du larynx, des bronches, du poumon et même des voies digestives.

La brosse à dents est un milieu très favorable au développement d'une foule de microbes; elle sert de porte d'entrée aux agents qui engendrent la plupart des maladies; nous devons donc veiller à ce que la cavité buccale soit dans un état de propreté et d'asepsie parfaites. Le lavage fréquent des dents en faisant disparaître les conditions nécessaires au développement et à la reproduction de ces microbes pathogènes, seront une garantie non seulement contre les affections locales mais encore contre celles du pharynx, du larynx, des bronches, du poumon et même des voies digestives.

La brosse à dents est un milieu très favorable au développement d'une foule de microbes; elle sert de porte d'entrée aux agents qui engendrent la plupart des maladies; nous devons donc veiller à ce que la cavité buccale soit dans un état de propreté et d'asepsie parfaites. Le lavage fréquent des dents en faisant disparaître les conditions nécessaires au développement et à la reproduction de ces microbes pathogènes, seront une garantie non seulement contre les affections locales mais encore contre celles du pharynx, du larynx, des bronches, du poumon et même des voies digestives.

Les soins de la bouche présentent l'avantage d'entretenir la blancheur des dents et une haleine douce. La carie en permettant à certaines substances de séjourner et de s'accumuler dans la cavité formée produit cette acidité et cette fétidité particulières de l'haleine si fréquentes chez les personnes qui ont une mauvaise dentition. Le simple lavage des dents après le repas avec une brosse douce, suffit pour chasser de la bouche tous les produits de fermentation net de décomposition. Il est une pratique en usage dans certains milieux et qui consiste à se rincer la bouche après le repas. Quoique conforme à l'hygiène dentaire cette coutume s'acclimatera difficilement, car il répugne à certaines gens de faire en public la toilette de la bouche.

D'ailleurs, ce n'est pas suffisant de se rincer la bouche, car pour pénétrer dans les anfractuosités et les interstices des dents, il est nécessaire d'opérer de légères frictions. Cette brosse ne doit être ni trop dure, ni trop molle; trop dure elle léserait la gencive qui saignerait et offrirait ainsi une porte d'entrée aux agents irritants et nuisibles venus de l'extérieur; de plus, elle userait vite l'émail et provoquerait la carie; si au contraire elle est trop molle, elle n'opère qu'un lavage incomplet et insuffisant. Le brosse doit être fait en tout sens et à l'aide d'eau ni chaude ni froide; l'eau tiède présente l'avantage de ne pas être préjudiciable à l'émail des dents comme l'eau froide et d'opérer un meilleur nettoyage.

Le choix d'une bonne poudre dentifrice n'est pas chose facile et il exige des soins tout particuliers. On ne doit en général se servir que d'une poudre dont on connaît exactement la composition. Ce ne sont pas les poudres qui blanchissent le mieux les dents qui sont les meilleures, car, en général, elles joignent à cette qualité si recherchée d'user vite les dents. L'éclatante blancheur qu'elles produisent est due le plus souvent aux traces d'acide sulfurique ou chlorhydrique qu'elles contiennent. A moins d'indications spéciales la réaction d'une poudre dentifrice doit être franchement alcaline afin de neutraliser l'acidité de la salive.

Parmi les substances employées les unes sont nuisibles, les autres désagréables; quelques-unes cependant, mais en petit nombre, satisfont aux exigences de l'hygiène. Nous avons déjà vu que l'alun et le suc de lait en découpant l'émail préparent la voie de la carie dentaire. Les poudres de charbon sont désinfectantes et empêchent les fermentations, mais elles ont le désavantage de laisser de petites parcelles noires dans les interstices et d'être d'un usage peu agréable. Aux poudres astringentes de rafiot, de menthe, de quinquina, de canelle, d'anis et de girofle doivent être préférées leurs essences qui sont d'un emploi plus facile.

Parmi les poudres minérales insolubles et neutres comme le talc, la magnésie, la pierre ponce porphyrisée, le corail rouge, le carbonate de chaux ou craie ordinaire préparée, on doit rejeter de prime abord le corail et la pierre ponce qui par leur dureté rongeraient vite l'émail. La meilleure poudre est encore celle de craie ordinaire préparée et parfumée au goût de chacun. D'ailleurs, si l'usage de la brosse est indispensable, celui de la poudre ne l'est pas et un bon rinçage avec de l'eau pure dans laquelle on a versé quelques gouttes d'une essence quelconque, est, croyons-nous, aussi efficace que les mélanges plus ou moins savants dont on fait usage.

Malgré toutes les précautions qu'on prendra malgré l'observation de toutes les règles de l'hygiène, il arrivera parfois que ces mesures ne suffiront pas pour arrêter la carie dentaire. Cela tient à des prédispositions individuelles contre lesquelles il est difficile de réagir. Dans certaines familles les mauvaises dentitions sont héréditaires, et les soins les plus minutieux retardent la chute des dents mais ne l'empêchent pas.

Nous n'insistons pas sur les mesures à prendre pour arrêter la carie au début. Le dentiste qu'on doit consulter dans le plus bref délai reste seul juge des moyens à employer pour enrayer les progrès du mal.

disant que, quelque fût le sentiment des auteurs de la proposition, elle revêtait un caractère politique. L'urgence a été néanmoins adoptée par 41 voix contre 26.

LE GÉNÉRAL DE NEGRIER
Paris, 2 juillet. — Le bruit court avec persistance, dit le « Gaulois », dans les milieux militaires, qu'un des premiers actes du général André serait de réintégré dans son commandement le général de Negrier. Nous voudrions espérer que ce bruit fut fondé, mais ce serait trop beau !

LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE
Paris, 2 juillet. — Les membres du Congrès international d'agriculture se sont réunis aujourd'hui en séance de sections.

Le Congrès comprend sept sections :
1. Economie rurale, président, M. Ribot.
2. Enseignement agricole, président, M. Goinot.
3. Enseignement agricole, président, M. Goinot.
4. Enseignement agricole, président, M. Goinot.

LES DROITS SUR LES CAFÉS
Paris, 2 juillet. — Les pourparlers engagés, depuis l'année dernière, sur la question des cafés entre les gouvernements français et brésiliens, à l'effet d'éviter l'application d'un droit différentiel aux produits français importés au Brésil, viennent d'aboutir à la conclusion d'un « modus vivendi ».

DECEPTION
L'aviation, le plus passionnant des problèmes auxquels puisse s'appliquer l'effort humain, vaudra sans doute encore bien des mécomptes à tous les chercheurs d'impossible.

LE BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE A L'ÉLYSÉE
Paris, 2 juillet. — Le bureau du Conseil général a rendu ce matin visite à M. Loubet.

LE SERVICE MILITAIRE DES FRANÇAIS hors d'Europe
Paris, 2 juillet. — M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition de loi modifiant les articles 50 et 82 de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire des Français hors d'Europe.

A LA COMMISSION DU BUDGET
Paris, 2 juillet. — La commission du budget a entendu, ce matin, le ministre des finances, au sujet de l'amendement Boucher, relatif à la révision décadrale de l'évaluation de la propriété bâtie.

UNE ÉTRANGE AVENTURE

Une femme disparue et retrouvée
Paris, 2 juillet. — Un débitant de vins établi à Bordoaux, M. Bazingué, visitait hier après-midi l'Exposition avec sa petite fille Aline, âgée de cinq ans.

A un certain moment, il entra dans un établissement où s'exhibent des danseuses exotiques... ou prétendues telles. Le bordelais et son enfant se placèrent au fond de la salle. Soudain, la petite Aline s'écria : — Voilà maman !... En même temps une danseuse, que l'enfant désignait du doigt, fondait en larmes et quittait précipitamment la scène, tandis que le marchand de vins, qui venait à son tour de reconnaître sa femme, poussait un cri de stupeur.

LES AFFAIRES DE CHINE
Les dépêches reçues dimanche et la nuit dernière laissent croire que le ministre d'Allemagne à Pékin a été réellement assassiné, mais ce qui ne fait plus de doute c'est la situation toujours désespérée des Européens dans la capitale et des ministres qui peuvent encore y être. La demande qu'ils ont faite de leurs passeports au Tsang-Li-Yamen aurait été refusée à la date du 19 juin.

Assassins de M. Sabouraud
Paris, 2 juillet. — Le ministre des affaires étrangères communiqué à la presse l'avis suivant : « M. Sabouraud, agent voyer de la municipalité de Tien-Tsin, qui avait été attaché au consulat français comme chancelier substitué, le 17 octobre 1899, a été tué à la municipalité, ainsi que deux maris français. »

Le suicide de M. Sabouraud
Paris, 2 juillet. — Le ministre des affaires étrangères communiqué à la presse l'avis suivant : « M. Sabouraud, agent voyer de la municipalité de Tien-Tsin, qui avait été attaché au consulat français comme chancelier substitué, le 17 octobre 1899, a été tué à la municipalité, ainsi que deux maris français. »

Exécutions à Pékin
On mande de Nankin, 30 juin, au « Daily Express » : « Le commandant des navires de guerre français a appris que des exécutions publiques d'étrangers ont eu lieu à Pékin depuis le 20 juin. Cette information a été envoyée par courrier par les prêtres français dans la capitale, qui déclarent avoir administré les patients. »

Le secrétaire de la légation
On mande de Shanghai au « Daily Telegraph » que M. Ketteler, le fils sans doute du ministre allemand, secrétaire de la légation à Pékin, a été lui aussi assassiné.

LES FLEURS AUX FUNÉRAILLES
M. Emile Dubois pose une question au ministre de l'intérieur et des cultes au sujet d'une circulaire du Père Leroy, jésuite, circulaire revêtue de l'approbation de Mgr l'archevêque de Paris. Cette circulaire est intitulée : « Ni fleurs ni couronnes ! » Elle critique l'habitude de répandre à profusion des fleurs et des couronnes aux funérailles.

L'assassinat de M. Sabouraud
Paris, 2 juillet. — Le ministre des affaires étrangères communiqué à la presse l'avis suivant : « M. Sabouraud, agent voyer de la municipalité de Tien-Tsin, qui avait été attaché au consulat français comme chancelier substitué, le 17 octobre 1899, a été tué à la municipalité, ainsi que deux maris français. »

Le général déclare que la position est désespérée et implore le secours du vice-roi. Il dit que les troupes de huit puissances étrangères entrent au point de vue d'entrer à Pékin; que ces troupes sont au nombre de 80 à 40.000 (sic); qu'il ne peut résister plus de quatre jours, et que des renforts lui sont immédiatement nécessaires.

Graves nouvelles reçues à Madrid
Le gouvernement aurait reçu dimanche, disent les journaux de Madrid, une dépêche du consul d'Espagne à Shanghai communiquant de graves nouvelles de Chine. D'après la dépêche, il ne resterait à Pékin que trois légations indomées. La situation deviendrait chaque jour plus grave.

Les Boxers
Une dépêche de Tche-Fou, au « Daily Express », en date du premier juillet, dit que les Boxers s'avancent en grand nombre sur Tche-Fou venant de la direction de Ping-Tou.

TUÉE À COUPS DE CHAISE
Laval, 2 juillet. — Je vous ai signalé l'assassinat commis à Meslay par un chef cantonnier nommé Foucault, sur la personne de sa femme; le coupable est âgé de cinquante et un ans. Sa victime en avait soixante-deux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du lundi 2 juillet 1900
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

Le monument de Lafayette
M. Bourgeois dépose un projet de résolution à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Lafayette, qui doit avoir lieu le 4 juillet prochain. Ce projet de résolution est ainsi conçu :

Le suicide de M. Sabouraud
Paris, 2 juillet. — Le ministre des affaires étrangères communiqué à la presse l'avis suivant : « M. Sabouraud, agent voyer de la municipalité de Tien-Tsin, qui avait été attaché au consulat français comme chancelier substitué, le 17 octobre 1899, a été tué à la municipalité, ainsi que deux maris français. »

Le service militaire des Français hors d'Europe
Paris, 2 juillet. — M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition de loi modifiant les articles 50 et 82 de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire des Français hors d'Europe.

Le bureau du conseil général de la Seine à l'Élysée
Paris, 2 juillet. — Le bureau du conseil général a rendu ce matin visite à M. Loubet.

Le service militaire des Français hors d'Europe
Paris, 2 juillet. — M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition de loi modifiant les articles 50 et 82 de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire des Français hors d'Europe.

Le bureau du conseil général de la Seine à l'Élysée
Paris, 2 juillet. — Le bureau du conseil général a rendu ce matin visite à M. Loubet.

Le service militaire des Français hors d'Europe
Paris, 2 juillet. — M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition de loi modifiant les articles 50 et 82 de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire des Français hors d'Europe.

Le bureau du conseil général de la Seine à l'Élysée
Paris, 2 juillet. — Le bureau du conseil général a rendu ce matin visite à M. Loubet.

Le service militaire des Français hors d'Europe
Paris, 2 juillet. — M. Fleury-Ravarin vient de déposer une proposition de loi modifiant les articles 50 et 82 de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire des Français hors d'Europe.